

**RENSEIGNEMENTS ET PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE
D'AUTORISATION DE FOURNITURE DE SERVICES POSTAUX**

1) Objet de la demande

2) L'Identité et le Statut Juridique du demandeur :

- ❖ Dénomination de la société ou raison sociale
- ❖ Statut Juridique
- ❖ Adresse du siège social :
 - Situation géographique et plan du siège
 - Adresse Postale
 - Téléphones fixes
 - Téléphones mobiles
- ❖ Registre de commerce :
 - Numéro
 - Date d'inscription
- ❖ Montant du Capital social
- ❖ Actionnaires et répartition du Capital
- ❖ Personne ayant qualité à engager la Société
 - Nom et Prénoms
 - Nationalité
 - Fonction
 - N° de la Carte d'Identité Nationale ou du Passeport
 - Téléphone fixe
 - Téléphone mobile
- ❖ Attestation de Régularité fiscale.

Direction des Activités Postales

(DAPO)

- 3) **La nature, et les caractéristiques du/des services soumis à autorisation que l'opérateur fournir. (La fourniture de tout nouveau service doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation) ;**
- 4) **La zone de couverture immédiate de l'activité postale et les prévisions sur les 3 années suivantes ;**
- 5) **La nature et les caractéristiques des services postaux libres qu'il se propose de fournir, le cas échéant ;**
- 6°) **L'engagement du demandeur à respecter le droit applicable en matière postale, notamment la loi n°2013-702 du 10 Octobre 2013 portant code des Postes et ses textes d'application, ainsi que les exigences liées à l'autorisation pour laquelle la demande est formulée ;**
- 7°) **La copie des contrats avec les Opérateurs tiers dans le domaine d'activités, le cas échéant ;**
- 8) **Une police d'assurance multirisque professionnelle et global dommage ;**
- 9) **Les informations justifiant la capacité technique à fournir le/les service(s) (informations sur les locaux, les moyens techniques, l'effectif et la qualification du personnel) ;**
- 10) **Les informations justifiant la capacité financière pour réaliser le/les service(s) (le plan d'affaires) ;**
- 11) **Les comptes financiers annuels des trois (03) derniers exercices (liasses fiscales) ou comptes prévisionnelles sur 5 années d'exercice ;**
- 12) **Le reçu de paiement de frais de dossier effectué au guichet de l'ARTCI.**

NB. : Le frais de dossier de demande d'autorisation pour la fourniture de services postaux sont fixés par catégorie de services postaux comme suit :

- Services postaux internationaux : 300 000 F CFA ;
- Services postaux nationaux : 100 000 F CFA ;
- Services postaux de transfert d'argent : 100 000 F CFA ;
- Services postaux de transport d'envois postaux : 50 000 F CFA ;
- Services de distribution d'imprimés de tout poids : 50 000 F CFA.

Direction des Activités Postales

(DAPD)

Le demandeur a la possibilité d'introduire plusieurs dossiers de demande d'autorisation à condition de s'acquitter des frais de dossier pour chaque catégorie de service qu'il sollicite.

Le soumissionnaire est informé que l'opérateur postal est assujetti au paiement :

1. D'une contrepartie financière de l'autorisation d'un montant variant de cinq million (5.000.000) Francs CFA à deux cent cinquante million (250.000.000) Francs CFA selon la catégorie de service postal pour une durée de 10 années. Ce montant est payable en deux (02) modalités à compter de la délivrance de l'attestation d'autorisation.
2. D'une contribution au financement du Service Postal Universel (SPU) au hauteur de 3% du chiffre d'affaires annuel de l'exercice écoulé. Ce montant est payable au par trimestre.